

DELIBERATION N° 89/01-09 – ACQUISITION TERRAIN CADASTRE A 608

Monsieur REINSTADLER, Adjoint délégué à l'urbanisme signale à l'Assemblée l'opportunité d'acquérir un terrain cadastré A 608 d'une superficie de 2 033 m<sup>2</sup>.

Son propriétaire, Monsieur HALBARDIER, a proposé à la Commune de vendre son bien pour une somme globale de 44 726 F soit 22 F le m<sup>2</sup>.

Eu égard à la configuration du terrain et à sa situation réglementaire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :

- de donner son accord sur cette acquisition,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant,
- d'inscrire les crédits correspondants au B.P. 1989.